

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1318

86 – VIENNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS

Créations d'établissements

989 184 056 RCS Poitiers.

BOUTIN (Simon).

Origine du fonds : Création.

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : Entretien d'espaces verts pour particuliers : tonte, taille, désherbage, élagage léger, plantations et petits aménagements. L'activité consiste à proposer des prestations d'entretien et de petite création paysagère à destination d'une clientèle de particuliers, dans le respect de l'environnement, de la Biodiversité locale et des besoins spécifiques de chaque espace végétal toute en répondant au besoin du client. Le Cœur de l'activité repose sur une approche artisanale, Écoresponsable et respectueuse du vivant, en adoptant des méthodes dites "douces", favorisant des techniques manuelles, peu mécanisées et respectueuses des cycles naturels. L'objectif est de valoriser des espaces extérieurs esthétiques, sains, durables et adaptés aux conditions locales, sans recours excessif aux produits chimiques ou aux outils bruyants et polluants. 1. Entretien écologique et raisonné des espaces verts L'activité d'entretien constitue la base du service proposé. Elle comprend : Tonte raisonnée des pelouses et des prairies : Gestion différenciée des hauteurs de coupe selon la saison et les zones, afin de favoriser la Biodiversité (Pollinisateurs, plantes spontanées, Microfaune). Taille-douce des haies, des arbustes et des arbres : respect du port naturel des végétaux, interventions en dehors des périodes de nidification, valorisation des tailles en paillage ou compost. Débroussaillage, dans le cadre de l'entretien de jardins, terrains, sous-bois ou chemins. Désherbage mécanique et manuel : Priorisation des moyens mécaniques ou thermiques (Désherbeur thermique, binage, arrachage manuel), exclusion des herbicides. Nettoyage, ratissage, ramassage des feuilles et gestion raisonnée des déchets verts (valorisation sur place sous forme de compost, paillage ou évacuation raisonnée). Arrosage manuel ou entretien de systèmes existants, avec recommandations sur des techniques d'arrosage économe en eau. Suivi sanitaire des plantes (observation des signes de stress hydrique, maladies, parasites) et recommandations d'interventions naturelles ou mécaniques. 2. Petits travaux de création paysagère et d'aménagement léger L'activité intègre également des prestations de petites créations paysagères, visant à structurer ou à embellir un jardin existant, sans engager de lourds travaux de terrassement. Cela inclut notamment : Plantations de haies, massifs, vivaces, plantes ornementales, arbres fruitiers ou d'ombrage, en respectant les principes de Permaculture ou d'associations végétales bénéfiques. Création de petits massifs fleuris, rocailles, bordures végétales ou aromatiques, adaptées au sol, au climat et à l'entretien souhaité par le client. Pose de paillage naturel (écorces, chanvre, lin, feuilles mortes, Brf) pour limiter l'évaporation, réduire les Adventices et nourrir le sol. Aménagement de petits chemins ou allées piétonnes en matériaux perméables (graviers, dalles sur sable, copeaux de bois). Création ou réhabilitation de potagers

en pleine terre ou en bacs, avec orientation vers la culture biologique et la rotation des cultures. Installation de jardinières, bacs potagers, hôtels à insectes, nichoirs, dans une logique de valorisation de la faune auxiliaire et de la Biodiversité. Pose légère de bordures (bois, pierre, métal souple), petits murets secs, éléments de décor naturel (rochers, bois flotté, objets détournés). Création de zones de repos ou de contemplation (installation de bancs, petits éléments de mobilier en bois, zones ombragées).

3. Outils et matériel utilisé L'activité repose sur l'usage d'un matériel léger et adapté aux espaces, afin de limiter l'impact sur le sol, les végétaux et le voisinage. L'entreprise dispose de : Tondeuse thermique Débroussailleuse Taille-haie motorisé Outils à main (sécateurs, serfouettes, râteaux, bêches, fourches, houes, binettes, etc.) Brouette, seaux, caisses et contenants pour transporter les déchets verts ou les plantations Matériel de paillage et de protection du sol Système de désherbage L'objectif est de réduire les nuisances sonores et environnementales, tout en assurant une qualité de travail propre, soignée et durable donc a terme travaille seulement avec du matériel électrique.

4. Philosophie et approche de travail L'entreprise s'inscrit dans une démarche paysagère respectueuse des milieux vivants, où l'objectif n'est pas d'imposer une esthétique figée, mais de Co-construire avec le client des espaces vivants, équilibrés et adaptés à leur usage. Elle privilégie : Une relation de confiance et un accompagnement sur le long terme Des conseils personnalisés sur l'entretien autonome des jardins La valorisation des espèces locales, rustiques et mellifères La réduction de l'usage d'engrais chimiques ou phytosanitaires, remplacés par des méthodes naturelles (compostage, purins, rotation des cultures) L'utilisation de matériaux écologiques, recyclés ou locaux (bois non traité, pierre naturelle, paillage végétal)

5. Zone d'intervention et clientèle cible L'entreprise intervient principalement sur un secteur géographique de proximité, permettant une réduction des déplacements, une meilleure réactivité et une connaissance fine des sols, des microclimats et des attentes locales. Les prestations s'adressent : Aux particuliers (jardins privés, résidences principales ou secondaires)

6. Encadrement réglementaire L'activité exercée relève du secteur des services à la personne (Sap) et peut donner droit, sous certaines conditions, à des avantages fiscaux pour les clients particuliers. Elle est conduite dans le respect des réglementations en vigueur, notamment : Respect des périodes de coupe et de taille selon la législation environnementale Non-utilisation de produits phytosanitaires interdits Respect des normes de sécurité lors de l'utilisation d'outillage motorisé Gestion des déchets verts en conformité avec les consignes locales

Conclusion L'activité vise à offrir des services de qualité, humains, accessibles et respectueux du vivant, en remettant au Cœur du métier de paysagiste la dimension sensible, artisanale et écologique du soin aux espaces extérieurs. Elle s'inscrit dans une logique de petite entreprise de proximité, favorisant la simplicité, l'écoute et la durabilité, tant dans les relations humaines que dans les aménagements réalisés..

Adresse : 24, lieu dit le Haut Boierie, 86210 Bonneuil-Matours.

A dater du : 5 août 2025.

Date de commencement d'activité : 15 septembre 2025.

